

# Fourrière sur un stationnement payant

# Par lowkick, le 04/01/2012 à 22:29

### Bonsoir,

Je me suis fait enlever ma voiture alors qu'elle était garée sur une place de stationnement payant et j'aimerais savoir s'il était judicieux ou pas de contester l'amende.

La place ou j'étais garé est un peu particulière :

Elle est matérialisée et signalée payante

elle se trouve en face d'une école et d'une synagogue

il y a souvent un fourgon de CRS qui s'y gare, dans le cadre du plan vigipirate semble-t-il

il y a dessus de temps en temps des barrières mobiles

il y a devant les places entre autres un panneau de stationnement gênant.

une image valant mieux qu'un long discours :

http://g.co/maps/8gu5u

Par ailleurs, la contravention me semble incomplète ou du moins très vague : http://img209.imageshack.us/img209/9665/contravention.jpg

N'y connaissant pas grand chose, si quelqu'un avait la bonté d'y jeter un oeuil ...

Merci d'avance

#### Par razor2, le 05/01/2012 à 08:00

Bonjour, si vous étiez garé à la place du fourgon, l'enlèvement et la verbalisation me semblent logique. Le panneau vous informe de ce risque et de l'interdiction. L'avis de contravention porte une référence au bon texte du code de la route. Je ne vois pas sur quelles bases vous pourriez contester.

Cordialement

# Par janus2fr, le 05/01/2012 à 08:21

Effectivement, précisez où vous étiez garé, parce que vous parlez de stationnement payant. Si vous étiez sur les places matérialisées, donc payantes, vous n'étiez pas en infraction (mis

à part un éventuel impayé mais qui n'entraine pas une mise en fourrière). En revanche, si effectivement vous étiez à la place du fourgon sur la photo, c'était bien un stationnement gênant.

# Par lowkick, le 05/01/2012 à 09:03

Bonjour,

Merci pour vos réponses, et navré pour le manque de précision j'étais garé à la place de l'Audi A3 devant la Peugeot CC sur ce qui me semblait être une place de stationnement payant, et non à la place des CRS.